

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS (VACANCES EXCEPTÉES)

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire, L'hosp Bon Pasteur
L. J. JAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — Pédagogie : Les vacances. — Cent-dixième réunion des instituteurs catholiques de Québec. — Adresses aux honorables MM. Ouimet et de LaBruère, et réponses de ces personnages. — Procès-verbal du comité catholique : errata. — Bibliographie : "Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle." — Centième conférence des instituteurs de Montréal (suite et fin.) — **Divers :** Variétés. — Distributions des prix aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices de l'École normale Laval. — Bulletins des sommaires. — Actes officiels. — Table des matières.

Les vacances

Le prochain numéro de *l'Enseignement primaire* ne paraîtra que le 1^{er} septembre prochain. C'est dire que le temps si doux et si utile des vacances est arrivé. Durant ce temps de liberté nous devons nous reposer et nous récréer, mais il ne faut pas perdre de vue que l'époque des vacances est surtout convenable à l'étude et au recueillement. C'est le moment de retremper nos forces physiques et intellectuelles.

A chacun de nos confrères, bonnes et heureuses vacances !

C.-J. M.

Cent dixième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 1^{er} juin 1895

La 1^{ère} séance s'ouvre à 9½ hrs a. m. — Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal ; M. l'abbé E. Lasfargue, supérieur des Frères de St-Vincent de Paul ; MM. P.-J. Ruel, C. Bouchard et J.-Z. Dubeau, inspecteurs d'écoles ; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'École normale Laval ; MM. C.-J. Magnan, président ; N. Lacasse, Jos. Létourneau, J. Ahern, F.-X. Boileau, ex-présidents de l'association de l'École normale Jacques-Cartier, Jules Cloutier, Ernest Magnan, A. Talbot, J.-C. Chabot, M.-P. Provençal, T. Simard, L.-O. Pagé, J. Donaldson, M. Côté, J.-H. Simard, J.-P. Paradis, A.-A. Guimont, Alph. Deléglise, C.-P. Renaud, J.-E. Tremblay, J.-A. Dufour, J.-A. Guimont, Jules Côté, J. Verret, J.-D. Frève ; MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres d'études et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté ; puis on procède à la perception des contributions et à l'élection des officiers aux différentes charges.

Il est proposé par M. F.-X. Toussaint, secondé par M. J. Ahern que MM. J. Donaldson et P. Provençal soient nommés scrutateurs. — Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. C.-J. Magnan, réélu,

Vice-président, M. J.-C. Chabot, réélu,

Secrétaire, M. J.-D. Frève,

Trésorier, M. Jos. Létourneau, réélu,

Délégué à la commission administrative, M. J. Ahern, réélu.

Et, sur motion de M. J.-D. Frève, appuyé par M. Jos. Létourneau, il est proposé que MM. F.-X. Toussaint, C. Bouchard, N. Lacasse, Jules Cloutier, Ls.-O. Pagé, P. Provençal, P. Simard, A.-A. Guimond, J. Donaldson, soient élus membres du comté de régie.— Adopté.

M. N. Lacasse donne une conférence sur la différence qu'il y a entre l'ancienne épellation et l'épellation phonique. Le conférencier se prononce en faveur de l'ancienne épellation, comme étant aussi rapide que l'autre pour apprendre à lire et beaucoup plus facile pour apprendre l'orthographe.

M. l'abbé Lasfargues, prié par M. J.-B. Cloutier de donner son opinion à ce sujet, dit qu'il est convaincu que la méthode phonique est supérieure à la méthode d'épellation par la netteté de la prononciation et les résultats prompts et avantageux qu'elle donne ; elle est certainement supérieure à l'ancien procédé, à la condition toutefois que le professeur sache s'en servir, car la meilleure méthode est celle que l'on sait le mieux. La méthode phonique, dit-il, est plus simple pour trouver la résultante du son à représenter, savoir : *bon* que l'on épelait anciennement *bé-o-enne* = *bon*, ce qui fait trois sons imparfaits que l'on résur e, par le procédé phonique, en deux émissions de voix : *be-on* = *bon* ; il y a bien moins loin de *be-on* à *bon* que de *bé-é-enne* à *bon*, c'est ainsi pour la plupart des autres mots. D'où il suit que la méthode ou procédé phonique est beaucoup plus rapide pour apprendre à lire à l'enfant, et conséquemment plus propre à le faire sortir de l'état passif où il se trouve en arrivant à l'école. Rendre le petit enfant actif en classe, c'est-à-dire capable de lire, telle doit être la première préoccupation du maître. Après trois mois, l'enfant lit bien couramment, alors on laisse le procédé phonique et on emploie la méthode littérale pour l'épellation de la dictée ; il lui arrive parfois de se tromper mais on l'arrête, et il finit

bientôt par l'oublier. M. Lasfargues a adopté le petit livre de M. J.-B. Cloutier, d'après le procédé phonique, qui est suivi avec grand avantage à l'école de l'Œuvre du Patronage, depuis onze ans.

MM. les inspecteurs Ruel et Bouchard se prononcent en faveur de la méthode d'épellation, donnant pour raison l'insuccès de la méthode phonique dans certaines écoles de leur district d'inspection.

M. l'inspecteur Dubeau prétend que l'emploi d'une seule méthode ne peut donner satisfaction ; il préfère la conciliation des deux procédés phonique et d'épellation faisant marcher ensemble la lecture et l'écriture.

MM. C.-J. Magnan et J. Ahern concourent pleinement dans les idées exprimées par M. l'abbé Lasfargues, et donnent des arguments très pratiques et presque irréfutables en faveur du procédé phonique.

M. Magnan trouve qu'il est bien futile de s'occuper de l'orthographe avant que les enfants sachent lire. Lorsqu'un père et une mère envoient leur bébé de six ans à l'école primaire, franchement, est-ce que ce n'est pas pour qu'on lui apprenne à lire au plus tôt ? Il est inutile d'avoir des scrupules à l'égard de l'orthographe lorsqu'il s'agit d'élèves qui ne savent pas encore lire. Le bon sens demande que, comme l'a si bien dit M. l'abbé Lasfargues, le maître ou la maîtresse s'applique à rendre les élèves actifs en classe, c'est-à-dire capables de lire couramment. Pour cela prenons le chemin le plus court, suivons le procédé le plus logique. L'expérience a démontré, même en notre pays, que le procédé phonique est de beaucoup supérieur au procédé d'épellation, non seulement pour enseigner à lire rapidement, mais pour enseigner à bien lire : à prononcer correctement et à articuler convenablement. L'ancien procédé d'épellation, que l'on qualifie à tort de *méthode*, ne tient aucun compte des sons et de l'articulation. Par ce procédé, on apprend aux enfants à prononcer les lettres d'une façon en épelant, mais en lisant on les fait prononcer d'une tout autre façon. Ainsi, prenons les mots : *notre, père, parole, mouchoir*, d'après l'ancien procédé, on fait épeler, *enne-é-né-té-erre-é-tre-notre*. Tel qu'épélé, ce mot devrait se prononcer *nôtré*. On apprend aux petits enfants à prononcer *ô, é,*

mais en lisant tout le mot, ils doivent dire o aigu et e muet : notre ; on procède de la même manière pour les autres mots ; le procédé d'épellation est absolument illogique. Si le procédé phonique n'a pas réussi dans certaines écoles, c'est que les titulaires de ces écoles ne savaient pas s'en servir, ce n'est pas un argument contre le procédé lui-même. M. Magnan rappelle que feu M. l'abbé Lagacé a laissé un *Cours de lecture* basé sur le procédé phonique, et que ce pédagogue distingué a introduit ce procédé à l'école-annexe de l'École normale et que les résultats obtenus depuis ce temps sont excellents.

M. Ahern dit que, dans l'enseignement de la lecture anglaise, on a abandonné complètement l'épellation littérale qui, au point de vue de la prononciation des mots est absolument illogique.

Il est midi, et la séance est ajournée à 2 heures.

La 2e séance s'ouvre à 2 hrs P. M.—Présents : Les hon. MM. P.-B. de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, et G. Ouimet, conseiller législatif ; et tous les membres présents à la séance du matin.

M. le président C.-J. Magnan présente, au nom des membres de l'association, une adresse d'adieu à l'hon. G. Ouimet, ancien surintendant de l'Instruction publique et maintenant membre du Conseil législatif. L'hon. M. Ouimet y répond en termes pathétiques qui soulèvent de vifs applaudissements.

Voici l'adresse et la réponse :

“ A l'honorable M. Gédéon Ouimet, ancien Surintendant de l'Instruction publique, Commandant de l'ordre de Saint-Grégoire, Officier de l'Instruction publique de France, Conseiller législatif et Membre du Conseil de l'Instruction publique de Québec.

Honorable monsieur,

Il y a vingt ans, le gouvernement de la province vous confiait le poste distingué de Surintendant de l'Instruction publique ; jusque-là, vous aviez joué un rôle brillant dans la politique canadienne.

Député sous l'Union, vous avez pris part à des débats remarquables, et attaché votre nom à plusieurs questions qui sont main-

tenant du domaine de l'histoire. A l'époque de la Confédération, vous devenez Procureur-général dans le gouvernement Chauveau, et, en 1873, l'on vous retrouve Premier ministre de notre province et ministre de de l'Education. Cette marche triomphante à travers le rude sentier du succès ne s'arrêta qu'en 1875, époque où on vous appela à diriger le plus important comme le plus honorable ministère, celui de Surintendant de l'Instruction publique. Vous succédiez à feu monsieur Chauveau, dont le nom brillera toujours d'un bien vif éclat au livre d'or de la nation canadienne. Votre tâche était lourde ; la mission qui vous était dorénavant dévolue, difficile à remplir.

On l'a déjà dit, et je le répète avec bonheur, notre système d'enseignement est l'œuvre de trois hommes dont les noms seront désormais inséparables dans l'histoire pédagogique de Québec : j'ai nommé MM. Meilleur, Chauveau et Ouimet.

Le premier, au prix d'un labeur long et pénible, a su fonder ; le second, grâce à des connaissances variées, à une largeur de vue peu ordinaire et à un patriotisme inépuisable, a organisé et perfectionné ; au troisième revient l'honneur d'avoir conservé et agrandi l'œuvre de ses prédécesseurs.

Par votre prudence, votre influence considérable, honorable monsieur, non seulement vous avez su maintenir l'édifice scolaire élevé péniblement de 1842 à 1850, mais vous l'avez embelli de nombreuses pièces.

Lorsque, en 1873, vous devîntes ministre de l'Education, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique n'était alors composé que de laïques ; la vieille loi du fonds de pension des instituteurs en retraite, passée le 22 décembre 1856, fonctionnait péniblement ; les écoles des arts et manufactures venaient de naître, et chacun sait que vous n'avez pas été étranger à leur fondation ; les Canadiens-français ne possédaient aucune école polytechnique ; la province ne comprenait que 852 municipalités, 4,799 écoles, soit une école pour 31½ personnes, d'après la population d'alors, 229,506 élèves fréquentaient les classes. Aujourd'hui, et cela depuis plusieurs années, grâce à une législation aussi sage que patriotique, nos SS. les Evêques font partie de droit du Con-

seil de l'Instruction publique ; depuis le 24 juillet 1880, l'acte établissant un fonds de secours en faveur des instituteurs en retraite, acte qui doit être considéré à bon droit comme votre œuvre, donne de très bons résultats ; c'est ainsi que l'année dernière \$32,751.23 ont été payées à 376 pensionnaires.

Actuellement le fonds de pension des instituteurs, a un capital accumulé de \$178,184.04. Il est bien vrai que depuis quelques années les dépenses de ce fonds sont un peu plus considérables que les recettes, mais les fonctionnaires de l'enseignement primaire ne s'en émeuvent pas trop, confiants qu'ils sont de voir avant peu le gouvernement de notre province se rendre au conseil si pratique que vous lui donnez dans votre dernier rapport sur l'Instruction publique. Les écoles des arts et manufactures, que vous n'avez cessé d'encourager depuis vingt ans, ont produit un bien incalculable parmi la jeunesse de notre province ; de 1872 à 1894, ces institutions importantes ont été fréquentées assidûment par 23,575 élèves. En 1873, dès la première année de votre administration scolaire, vous fondiez l'École polytechnique de Montréal, qui a rendu d'immenses services au pays. A l'heure qu'il est, la province est partagée en 1246 municipalités, qui entretiennent 5,697 écoles, soit une école pour 261 personnes ; les classes sont fréquentées par 235,000 élèves.

Honorable monsieur, l'introduction du dualisme de l'enseignement commercial et classique dans nos collèges, peut être mise aussi dans une grande mesure à votre crédit. Dès votre premier rapport pour 1872-73, vous engagiez ces maisons à faire suivre à leurs élèves un cours commercial avant de leur faire commencer le cours classique. "Après avoir suivi un semblable cours, disiez-vous avec raison, tout jeune homme pourrait embrasser avec avantage n'importe quelle carrière, et même après n'avoir suivi que le cours commercial, il serait beaucoup plus en état de gagner sa vie que celui qui aurait fait un cours complet d'études classiques, tel qu'on le fait aujourd'hui, et qui ne se trouverait pas en position d'étudier une profession libérale ; il serait en outre de quatre ou cinq années plus jeune, et pourrait sans inconvénient commencer un apprentis-

sage dans une science, un art, ou une industrie quelconque ; apprentissage que l'âge rend difficile, sinon impossible, après un cours classique de huit ans."

Actuellement, à l'honneur de nos maisons d'Education, presque tous les élèves des collèges sont obligés de passer par le cours commercial ou primaire, avant de commencer les études classiques.

Mais, honorable monsieur, ce que l'Association des instituteurs tient surtout à rappeler, c'est l'intérêt constant que vous avez témoigné aux membres de la famille enseignante. Le sort peu enviable des instituteurs en notre pays ne vous a jamais laissé indifférent. Dès le début de votre administration vous proposiez le plan qui suit :

" RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS "

" Jusqu'à ce jour, on a accordé des récompenses aux écoliers, afin d'exciter entre eux une légitime émulation parmi les instituteurs. Il est à craindre qu'en général les maîtres d'écoles primaires, une fois nantis de leur brevet de capacité, ne travaillent pas suffisamment. Faire la classe durant tout le jour est la plus pénible des tâches, et il n'est pas étonnant que, l'ayant accomplie on sente le besoin de récréation : c'est là l'écueil de l'instituteur. Fatigué par l'enseignement quotidien, il n'a pas d'inclination à revenir à ses livres pour se perfectionner ; il en arrive ainsi quelquefois à suivre une routine invariable.

" Eh bien ! créons pour l'avenir un brevet d'un ordre plus élevé, le brevet de supériorité, lequel serait délivré par le Surintendant, sur le rapport de l'inspecteur, aux instituteurs qui, pendant trois ou quatre ans, auraient tenu avec un succès marqué leur école suivant toutes les prescriptions de la loi et du Conseil de l'Instruction publique. Le porteur de ce brevet aurait chance d'obtenir de bons appointements. Ce serait donc là un grand encouragement pour le corps enseignant, et de plus un moyen efficace de faire enseigner tout le programme officiel."—Rapport de 1875-76.

Cette généreuse idée d'améliorer le sort de l'instituteur, vous ne l'avez jamais abandonnée. Dans votre dernier rapport, vous attirez de nouveau l'attention du gouvernement

sur une résolution adoptée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à l'effet d'accorder une gratification aux instituteurs qui auraient obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement. Puis vous ajoutez : " L'Etat jusqu'à présent n'a pas aidé sérieusement l'instituteur, et celui-ci n'a guère profité des subventions accordées aux écoles publiques depuis leur établissement. Ces subventions n'ont servi qu'à aider les contribuables et à faciliter l'établissement des écoles, et la plupart des municipalités n'ont pas su apprécier les services que l'instituteur leur a rendus et ne l'ont pas en conséquence rétribué d'une manière convenable."

Soyez certain, Monsieur, que nous n'oublierons jamais et l'attachement que vous nous avez toujours porté, et la protection que vous avez accordée aux Ecoles normales, ainsi que la condescendance que vous avez eue d'assister très souvent à nos réunions pédagogiques.

Permettez-nous aussi de vous féliciter à l'occasion de votre double et flatteuse nomination, d'abord comme membre du Conseil législatif, puis comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

Honorable monsieur et bienveillant ami des instituteurs, nous vous souhaitons d'avoir encore de nombreuses années à passer sur la terre, et formons des vœux ardents pour votre bonheur, celui de vos enfants et de vos petits-enfants.

Les Instituteurs catholiques de la circonscription de l'Ecole normale Laval de Québec.

C.-J. MAGNAN,
Président de l'Association
des Instituteurs. "

L'honorable M. Ouimet répondit comme suit :

" Monsieur le Président,
Messieurs,

L'eau raidit les cordages, et les années resserrent les liens qui nous attachent au milieu dans lequel nous vivons, aux personnes avec qui nous traitons, aux affaires

que nous transigeons. Nous sommes un peu comme les mauvaises herbes, nous prenons, hélas ! très facilement racine. Mais quand le terrain à cultiver n'est autre que les âmes, images et ressemblances de leur Créateur ; quand il s'agit d'y semer la saine doctrine, l'homme qui a conscience de son devoir, fait effort et lutte contre tous les mauvais éléments ; il se dévoue, presque inconscient du mérite qu'il peut avoir ; il s'identifie avec la cause sacrée qu'il représente, y met la meilleure partie de soi-même, ses pensées, ses énergies, ses méditations, son âme tout entière.

Vous avez là, en résumé, la vie de ces deux Canadiens illustres qui laisseront à l'histoire des noms et des œuvres remarquables à tous égards : j'ai nommé le Dr Meilleur et l'honorable Monsieur Chauveau. Intelligences d'élite, ils ont compris les besoins de leur province ; cœurs parfaitement trempés, ils ont lutté avec courage. Ils savaient que les sacrifices, les difficultés, les contradictions, sont les signes les plus irrécusables, presque le caractère des œuvres vraiment fécondes. Guidés par l'autorité ecclésiastique, ces hommes de bien surmontent tous les obstacles. Le second, profitant des labeurs du premier et des lumières d'un concile, établit les Ecoles normales, leur donnant comme base l'idée chrétienne, élément essentiel à tout véritable progrès, et, par l'influence directe et indirecte de cette institution, produit une révolution, aussi pacifique que salutaire, dans l'enseignement de toutes les branches du savoir humain. A la distance de près d'un demi-siècle, nous ne pouvons lire sans attendrissement le compte-rendu de l'inauguration de l'Ecole normale Laval, où nous voyons l'alliance de l'Eglise et de l'Etat en matière d'éducation, bénie par un prélat aussi sympathique que franchement canadien, dont la mémoire aussi patriotique que sacerdotale, restera comme le type achevé de l'ami de Dieu et des hommes, *dilectus Deo et hominibus*. C'étaient les noces de Cana de l'enseignement catholique.

Succédant à ces personnages éminents, n'osant espérer leurs brillants états de services, j'ai cru qu'en me dévouant à leur œuvre de prédilection, je participerais un peu à leurs mérites et ferais quelque bien à notre

chère province. L'histoire se prononcera bientôt, trop tôt peut-être, si je ne consulte que mes goûts, sur mon administration de vingt années qui se sont écoulées, hélas ! comme l'eau du torrent. Vous voulez bien, par une adresse trop élogieuse, prévenir le jugement de l'histoire. Je n'ai pas le droit d'y m'opposer, je n'ai aucun sujet de m'en plaindre, et j'ai toutes les raisons pour vous en remercier cordialement. C'était à vous d'y voir : *Quid ad vos ? tu videris.*

J'ai toujours eu à cœur de faire de l'enseignement laïque chrétien une véritable carrière. Je pars un peu comme Moïse, avant d'avoir vu la terre promise, mais je ne vous quitte pas tout entier. Dans les nouvelles sphères qu'on m'a assignées, je scutiendrai ferme et fort l'homme distingué qu'on m'a donné comme successeur, et je revendiquerai avec lui une part plus large des deniers publics en faveur des instituteurs chrétiens qui peinent à la tâche et sont souvent obligés, par la pénurie dans laquelle ils végètent, d'abandonner une profession qu'ils aiment et à laquelle ils font honneur à tous égards. C'est un malheur ; et, sans me laisser aller à des récriminations qui seraient inutiles, je crois devoir dire que les gouvernements qui se sont succédé dans cette province, auraient pu améliorer davantage la condition du maître d'école. Ils ont certes bien du mérite au point de vue de la vulgarisation de l'enseignement. Ils ont aidé les municipalités, et, en diminuant leurs charges, ils ont favorisé l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles. Mais il leur faut faire un pas de plus, ils doivent pourvoir à l'efficacité de l'enseignement primaire, et ils n'arriveront à ce résultat désiré de tous qu'en donnant à l'instituteur un traitement qui lui permette de rester dans la carrière qu'il a choisie à l'âge de l'enthousiasme, à l'aurore de sa vie, mais où il ne peut donner sa vraie mesure qu'à l'âge de la maturité. J'ai confiance que mon successeur, nouveau Josué, verra la réalisation de mes vœux et prendra possession de cette terre bénie que je n'ai fait qu'entrevoir.

Les conférences pédagogiques peuvent favoriser dans une large mesure les progrès de l'enseignement. Par la condensation des forces physiques on a annulé les distances ;

par la réunion des forces intellectuelles on surmontera tous les obstacles qui peuvent entraver l'amélioration de notre province. Dans ces conventums des méthodes, il y a échange d'idées, communication des résultats obtenus, des expériences faites ; il y a surtout support mutuel, émulation extrêmement utile et louable ; on se voit, on discute, on s'entend et la cause sacrée de l'éducation avance plus sûrement.

Messieurs, je vous ai remerciés, et certes ! c'est du fond du cœur que je vous ai exprimé ma reconnaissance. Il ne me reste plus qu'à faire des vœux pour le succès et le bonheur de Monsieur le Surintendant ; je les fait d'autant plus volontiers que j'estime sincèrement l'honorable M. Boucher de la Bruère, et que de l'efficacité de son administration dépendent, pour une large part, le progrès des études et la prospérité de Messieurs les instituteurs."

Puis M. le président présente une adresse de bienvenue à l'hon. M. P. Boucher de La Bruère, nouveau Surintendant de l'Instruction publique et ex-président du Conseil législatif. L'hon. M. de la Bruère, dans une magnifique réponse, fait présager des jours meilleurs pour la classe enseignante.

Voici l'adresse et la réponse :

" A l'hon. M. Pierre Boucher de La Bruère,
Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

Les membres de l'Association des instituteurs catholiques de Québec vous offrent leurs plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au poste honorable de chef du département de l'Éducation, et vous souhaitent la plus cordiale bienvenue au milieu d'eux. Ils sont heureux de vous voir continuer, à leur égard, la louable tradition de vos illustres prédécesseurs.

Votre réputation d'homme d'Etat intègre, d'écrivain distingué et de catholique convaincu, mais prudent, est connue de tous. Aussi, c'est avec bonheur que les instituteurs saluent votre élévation aux fonctions si importantes de directeur de l'enseignement au Canada-français ; jamais, peut-être, depuis le commencement de notre siècle, la nécessité d'une direction ferme et éclairée dans le

domaine de notre instruction élémentaire s'est fait aussi fortement sentir.

Vos devanciers, à force d'énergie, de dévouement et de travail, ont su fonder, perfectionner et maintenir l'organisation scolaire dont notre province fut dotée au temps de l'Union, grâce aux efforts conjoints des autorités religieuses et civiles. D'après cette organisation, chacun des trois grands éléments qui constituent toute véritable société, l'Église, la Famille, et l'État, exerce librement ses droits respectifs pour le plus grand bien de la communauté.

Mais, M. le Surintendant, vous le savez déjà, le principal facteur de notre système pédagogique, le corps enseignant, n'est pas organisé sur des bases rationnelles, et nullement rétribué en raison des services précieux qu'il rend à la nation entière. On en est encore à discuter l'opportunité de classer les instituteurs et les institutrices d'après le nombre d'années consacrées à l'enseignement et suivant le mérite professionnel; on convient bien, dans toutes les classes de la société, que l'éducateur n'est pas suffisamment payé chez nous; mais, chose singulière, ce généreux aveu qui se trouve sur les lèvres et au bout de la plume de tous et de chacun, se traduit rarement par des actes effectifs. Nous ne récriminons pas, M. le Surintendant, nous nous permettons de constater un fait public, nous dirons plus, un fait officiel.

Certes, si l'instituteur canadien-français en est encore réduit à réclamer, non pas le superflu, mais le strict nécessaire, ce n'est pas la faute de MM. Meilleur, Chauveau et Ouimet, qui ont vaillamment et toujours plaidé la cause du maître d'école. Nous comprenons que notre population s'est trouvée dans des conditions particulières, et qu'elle n'a pu, à l'instar de certains autres pays, faire de grands sacrifices en faveur de l'éducation de la jeunesse. De 1759 à 1840, il a fallu subsister au prix d'un labeur ardu, conserver et reconquérir, à la pointe de la charrue, notre patrimoine national; de 1840 jusqu'à ces dernières années, nos gouvernements employèrent presque toutes les ressources du pays à coloniser, à construire des chemins fer et des routes rurales indispensables aux enfants du sol.

Aujourd'hui, les circonstances ne sont plus

les mêmes. Nous possédons une organisation gouvernementale complète, des voies et des moyens de communication amplement suffisants. L'heure est donc arrivée pour notre province de songer au développement intellectuel du peuple, à sa formation religieuse et sociale, au risque de voir s'écrouler les institutions patriotiques que nous ont léguées les grands législateurs de l'époque constitutionnelle.

Si nous nous adressons à vous avec autant de franchise, M. le Surintendant, c'est que nous reconnaissons en notre nouveau chef un protecteur autorisé et nous ajouterons: un ami sincère et dévoué.

Nous avons dit un ami sincère; permettez-nous de rappeler ici un fait qui prouvera que notre assertion n'est nullement avancée à plaisir. C'était au cours de l'été 1893, à l'époque où la grande exposition de Chicago faisait fureur. Des milliers de Canadiens-français eurent l'avantage de profiter de ce concours universel, et parmi eux se trouvait un visiteur, homme d'État, et journaliste tout à la fois. Ce visiteur, après avoir jeté un coup d'œil émerveillé et étonné sur la Grande Place d'Honneur du World's fair, après avoir admiré, à l'ombre des lambris gigantesques du Péristyle colombien, l'immensité azurée du lac Michigan, parcouru les riches palais qui couvraient alors le parc Jackson, ce visiteur, disons-nous, se dirigea vers les galeries de la féérique bâtisse des Manufactures et Arts libéraux. Dans ces galeries se trouvaient les différentes expositions pédagogiques faites par la plupart des pays du monde. Tout au nord de l'exposition scolaire, un élégant pavillon attirait les regards, grâce à un éclatant tricolore qui lui servait d'enseigne: c'était l'exposition scolaire de Québec. Le journaliste canadien éprouva bien du bonheur à constater les efforts heureux que nos collèges, nos couvents, nos écoles normales et nos maisons de Frères avaient faits en vue de l'Exposition américaine.

Mais cet homme, contrairement à tant d'autres de ses confrères, fit plus; il daigna s'abaisser—pour parler plus juste, suivant l'expression du grand polémiste français—il voulut s'élever jusqu'au maître d'école de campagne, en feuilletant consciencieusement les cahiers modestes des jeunes élèves des

écoles primaires. Il prit des notes exactes : nature et mérite des travaux exposés, noms des instituteurs et des institutrices, adresses de ces derniers, etc. Ni les clameurs confuses qui s'élevaient intenses des différents quartiers de la Cité Blanche, ni les curiosités incomparables du fameux Midway-Plaisance n'arrêtèrent l'écrivain canadien dans l'accomplissement de son patriotique travail. Il voulait rendre justice à la petite école et inscrire son nom à côté de ceux des grandes institutions de son pays ; ce qu'il fit à son retour dans une des principales publications de notre province, au cours d'un article complet et marqué au soin de vastes connaissances en matière d'enseignement. Dans cet article de journal, le nom de l'instituteur, ce serviteur dévoué, mais souvent ignoré et presque toujours abandonné à lui-même, est mentionné avec orgueil en même temps que ceux des professeurs les plus en vue du pays. Cet homme d'Etat, ce journaliste, cet observateur impartial, c'était le président du Conseil législatif, le rédacteur en chef du *Courrier de St-Hyacinthe*, l'honorable M. Pierre Boucher de La Bruère. C'est donc avec raison, M. le Surintendant, que nous reconnaissons en vous un ami sincère, un protecteur dévoué.

Avant de terminer cette adresse, permettez-nous, M. le Surintendant, de vous offrir les vœux sincères que nous formons pour vous et votre famille, et de vous souhaiter succès et santé dans l'accomplissement de vos nombreux et délicats devoirs.

Les instituteurs catholiques de la circonscription de l'Ecole normale Laval.

C.-J. MAGNAN,

Président de l'Association

des instituteurs.

Québec, 1er juin 1895."

Voici la réponse de l'honorable M. de La Bruère :

« Monsieur le Président,

Messieurs les instituteurs de

la circonscription de l'Ecole

normale Laval.

Il me tardait de vous connaître et de pro-

fiter de la première occasion qui me serait offerte d'assister à vos importantes réunions. Ce jour est arrivé pour moi et je le salue avec plaisir, d'autant plus que vous voulez bien me féliciter sur ma nomination au poste de Surintendant de l'Instruction publique et m'offrir vos vœux pour le bien être de ma famille et le succès de la mission que j'ai à remplir.

Je comprends que ce succès peut dépendre, dans une certaine mesure, de la somme de travail et d'énergie que je déploierai dans l'accomplissement de mes multiples devoirs ; mais, pour suppléer à ce qui me manque et pour aider au succès de l'œuvre, je compte, je dois vous le dire, sur le dévouement des instituteurs, sur leur empressement à étudier le mouvement pédagogique dans les autres pays, sur leur esprit de travail et sur les principes sains qu'ils doivent inculquer à la jeunesse.

Vous savez parfaitement, Messieurs, que le rôle de l'instituteur ne peut se borner à enseigner la grammaire et l'arithmétique. Sa sphère est beaucoup plus large, et vous en marquez l'étendue lorsque, dans votre bienveillante adresse, vous parlez des trois grands éléments qui constituent toute véritable société ; l'Eglise, la Famille et l'Etat.

Tant que l'instituteur canadien basera son enseignement sur la religion, tant qu'il respectera l'autorité de la famille en matière d'éducation, tant qu'il considérera l'Etat comme le gardien des droits de la famille et le protecteur des droits de l'Eglise, il peut être sûr qu'il formera des hommes de caractère et qu'il préparera pour les générations à venir une ère intellectuelle des plus enviables au point de vue de la stabilité de la nation.

C'est pour avoir méconnu ces principes que certains peuples d'Europe gémissent aujourd'hui sous la férule du rationalisme.

Cependant ce rôle noble et fécond ne peut efficacement s'exercer que si l'instituteur reçoit du peuple aide et protection. Dans notre province, en beaucoup d'endroits malheureusement, on agit avec trop de parcimonie et, disons-le ouvertement, les instituteurs et les institutrices ne sont pas suffisamment rétribués. Les petits salaires éloignent de l'enseignement quelquefois des personnes compétentes ; ils arrêtent les vocations, et nous avons à gémir sur un état de choses

auquel il importe de porter remède. J'espère que le temps est proche où la Législature de notre province, envisageant le mal dans son étendue, jugera nécessaire de fixer un minimum de salaire à donner aux instituteurs et aux institutrices, afin de les soustraire aux effets d'une économie mal entendue.

Votre adresse a fait allusion, en termes certainement trop élogieux, aux écrits que j'ai publiés sur l'exposition scolaire de la province de Québec à Chicago. J'ai eu l'avantage, en effet, d'examiner et de feuilleter les cahiers de devoirs de nos écoles de campagne et de ville, et j'ai cru en toute justice devoir mentionner, dans le journal que je rédigeais alors, quelques noms de maîtres et de maîtresses d'écoles qui s'étaient signalés dans ce grand tournoi des peuples du monde. J'ai été heureux de rendre hommage au zèle et à l'intelligence de nos professeurs et de nos élèves; mais plus grands encore seraient nos succès dans les écoles primaires, si à la charge d'instituteur était attaché un salaire proportionné à son importance et aux résultats qui peuvent en découler.

Soyez sûrs, Messieurs, que je ferai tous mes efforts pour améliorer la situation du maître et de la maîtresse de classe, afin d'avoir un corps enseignant composé de membres les plus aptes aux fonctions de l'enseignement et les plus capables de rivaliser avec celui des autres pays.

Des circonstances spéciales, ainsi que vous le dites, ont entravé chez nous, pendant de longues années, le progrès de l'instruction. Dans le siècle qui a suivi la cession du Canada à l'Angleterre, il a fallu lutter pour la conservation de nos lois et de nos institutions. Notre préoccupation première a été de nous emparer du sol et de le défricher. Cependant nous ne pouvons méconnaître qu'en dépit des obstacles, nos campagnes ont rivalisé de zèle pour établir partout des écoles primaires. A nous aujourd'hui, Messieurs, de les développer, de les perfectionner et de savoir, au moyen de méthodes nouvelles, les rendre attrayantes à l'enfant.

L'œuvre que vous poursuivez, je le sais, est une œuvre de patience, de dévouement et de sacrifice. Continuez, je vous en prie, avec tout le zèle possible, la tâche qui vous incombe. Vous avez eu dans la carrière de

l'enseignement des devanciers modèles. Les curés de paroisses ont de tout temps travaillé à répandre l'instruction; ils ont été secondés par des laïques dont le patriotisme n'avait point de bornes.

A vous, Messieurs les instituteurs, de les imiter. Marchez sur les traces de M. Joseph Perreault, à Québec, du Dr Barbier, à Berthier-en-Haut, du Dr Jacques Labrie, de St-Eustache, des Drs Cazenouve et Meilleur, à l'Assomption, et autres, et la patrie vous sera reconnaissante.

Je vous laisse maintenant à vos délibérations, en vous remerciant de nouveau de votre sympathique accueil.

BOUCHER DE LA BRUÈRE.

Québec, le 1er juin 1895."

M. A. Talbot, professeur de calligraphie à Québec, donne une conférence suivie au tableau noir d'une leçon pratique d'écriture penchée qui intéresse vivement l'assemblée.

M. J.-D. Frère fait une conférence sur l'enseignement de la géographie, accompagnée d'une leçon pratique de cartographie au tableau et de voyages fictifs sur la carte muette.

Vu l'heure avancée de la séance, le sujet de discussion qui suit est ajourné à la prochaine conférence: *Comment doit-on enseigner la langue maternelle concentriquement?*

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. N. Lacasse, que les remerciements de l'association soient votés à M. A. Talbot pour la conférence si utile et si intéressante qu'il a bien voulu nous faire sur l'enseignement de la calligraphie.—Adopté.

M. le président présente à l'association un livre intitulé: "*Leçons d'anglais d'après la méthode naturelle*," par "J. Ahern, professeur à l'École normale Laval. Ce manuel est précieux pour tout instituteur qui enseigne la langue anglaise; il est fait avec grand soin sous tous les rapports. M. Ahern a rendu un immense service au corps enseignant en publiant ce travail.

A la prochaine conférence, M. A.-A. Guimont traitera de *l'Enseignement du chant dans les écoles*; et M. C.-P. Renaud parlera

de l'Ameublement des écoles ; M. C.-J. Magnan traitera le sujet suivant : *Le droit civique à l'école*, et M. J. Paradis fera une causerie sur l'*Agriculture*.

La séance est ajournée au dernier samedi de septembre (28) prochain, à 9½ hrs A. M.

J.-D. FRÈVE,
Secrétaire.

Procès-verbal du comité catholique

ERRATA

M. le secrétaire du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique nous prie d'annoncer qu'une omission involontaire a été faite dans le compte rendu de la dernière séance du dit comité. Le rapport du sous-comité des livres de classe sur le projet d'une série unique de livres, présenté à la séance du 14 septembre 1893, (1) et dont la prise en considération avait été ajournée, a été de nouveau soumis à la dernière séance. Après lecture de ce rapport, l'honorable M. Langelier propose que l'idée de l'uniformité des livres soit mise à exécution. L'honorable M. Chapais propose en amendement que le comité n'est pas prêt à accepter le principe de l'uniformité des livres. Cet amendement est adopté. (Voir l'*Enseignement primaire*, 1er juin 1895, page 292.)

Ainsi, dans le dernier compte-rendu du comité, page 292 du dernier numéro de l'*Enseignement primaire*, deuxième colonne, à la suite du rapport signé : *L.-N. Arch. de Cyrène*, il faut ajouter : "Lecture du rapport présenté à la séance du 14 septembre 1893, concernant l'uniformité des livres." C'est à la suite de ce rapport que l'honorable M. Langelier propose la *motion* dont il est question plus haut, et non un *amendement* au rapport signé par Mgr l'archevêque de Cyrène.

(1) Nous avons publié ce rapport dans l'*Enseignement primaire* d'octobre 1893.

Bibliographie

LEÇONS D'ANGLAIS, *d'après la Méthode naturelle*, par JOHN AHERN, professeur à l'École normale Laval.

Nous venons de recevoir avec un bien plus plaisir l'utile ouvrage de notre confrère et ami M. Ahern. Les lecteurs de l'*Enseignement primaire* connaissent, en partie, les *Leçons d'Anglais* d'après la méthode naturelle; inutile de rappeler l'excellence du procédé préconisé par M. Ahern.

Les *Leçons d'Anglais* forment un très joli volume de 160 pages partagées en 60 leçons graduées et agencées avec ordre et clarté. Des *Résumés* placés de temps en temps à la suite des *Leçons* facilitent beaucoup l'étude du livre.

Les *Leçons d'Anglais* sont faites d'après une méthode aussi logique que simple : 1° exercer l'*oreille*; 2° la *voix*; 3° l'*œil*. En d'autres termes, mettre le petit Canadien-français en mesure 1° de *comprendre* l'anglais; 2° de *parler* cette langue; 3° de la *lire*.

Un *appendice* contenant des indications précises sur la *prononciation* et l'*accentuation* de l'anglais termine le manuel.

Le *Manuel* de M. Ahern est appelé à rendre d'immenses services au corps enseignant.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de succès à l'auteur.

L'ouvrage est en vente chez les principaux libraires de Québec. Prix : 50 *centins* l'unité.

C.-J. M.

Centième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 21 et le 26 janvier 1895

(Suite)

M. l'inspecteur Dupuis rend ensuite un compte de sa mission auprès des journaux français de cette ville. Partout, dit M. Dupuis, on a accueilli favorablement ma demande. Ainsi tout instituteur ou institutrice qui enseigne pourra recevoir l'édition quoti-

dienne de la *Patrie* ou du *Monde* ou de la *Croix du Canada* pour une piastre par année, celle de la *Presse* pour une piastre et demie, et celle de la *Minerve* pour deux piastres et demie.

Mais avant de prendre un abonnement à l'un ou à l'autre de ces divers journaux, ajoute M. Dupuis, tout instituteur devra se faire un devoir de s'abonner au *Journal de l'instruction publique* et à l'*Enseignement primaire*, journaux qui l'intéressent particulièrement et dont le prix d'abonnement n'est pas plus élevé que celui des journaux cités plus haut.

J'espère néanmoins, continue-t-il, que bon nombre profiteront des avantages particuliers que leur offre la presse française quotidienne de cette ville.

M. Dupuis ajouta quelques mots au sujet des conférences pédagogiques données par l'inspecteur lui-même aux instituteurs et aux institutrices de son district. Ces conférences, dit-il, sont nécessaires, et l'inspecteur plus que tout autre est en position de comprendre l'utilité, l'opportunité de ces conférences.

M. l'inspecteur Stenson concourt dans les remarques de son collègue M. Dupuis, au sujet des conférences pédagogiques. Mais il faudrait que ces conférences fussent données par des professeurs des Ecoles normales.

M. Stenson fait aussi remarquer que les instituteurs de la campagne ne peuvent pas tous facilement assister aux conférences de l'Association, pour la raison que les frais de voyage, pour un grand nombre, sont trop considérables. Il me semble, dit-il, qu'à ces derniers le gouvernement pourrait facilement venir en aide en leur donnant les moyens de pouvoir assister aux conférences de l'Association, dont ils retireraient pour eux d'abord, pour leurs élèves ensuite, profit et avantage. J'espère que le *Journal de l'instruction publique* donnera un compte rendu complet de cette belle conférence qui m'a beaucoup intéressé. J'ai beaucoup admiré le travail de M. Leitch ainsi que celui de M. Reynolds. Des travaux comme ceux-là, en y joignant le discours de M. le Surintendant, et ceux des autres conférenciers que j'ai écoutés avec le plus grand plaisir, devront être publiés, afin que ceux qui n'étaient pas présents aient l'avantage de les lire et d'en faire leur profit.

Il est ensuite proposé par M. Bergeron, appuyé par M. Ducharme que l'Assemblée offre ses remerciements à M. l'inspecteur Dupuis pour le succès de ses démarches auprès des grands journaux français de cette ville.

Adopté.

Il est aussi proposé par M. L.-A. Primeau, appuyé par M. l'inspecteur Nantel que cette assemblée remercie cordialement les grands journaux français de cette ville pour la faveur qu'ils veulent bien accorder au corps enseignant par suite d'une réduction notable dans leur prix d'abonnement.

Adopté.

FONDS DE SECOURS

Vint ensuite, d'après l'ordre du jour, le rapport du comité chargé d'étudier les derniers amendements que la commission administrative désire apporter à la loi du Fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Après la lecture de ce rapport, une longue discussion s'engage entre MM. Stenson, F.-P. Demers, Lippens, Magnan, Archambault, Tétrault, J.-B. Demers, Lacroix, Eward, et M. le Surintendant qui voulut bien faire à l'assemblée une suggestion très sage que l'Association saura mettre à profit en temps opportun.

M. Stenson approuverait volontiers la proposition de M. Archambault concernant l'article 2257 et que le comité a désapprouvé. Car, il se trouve encore, dit-il, des instituteurs qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas payés leurs arrérages dans le temps voulu par la loi, et qui maintenant seraient heureux de le faire, si, comme la proposition de M. Archambault le dit, on leur accordait encore jusqu'à 1896 pour les acquitter. M. F.-X.-P. Demers lui répond que le comité n'a pas cru devoir approuver cette proposition tendant à amender l'article 2257, pour les raisons suivantes : 1^o Que le comité ne croit pas qu'il y ait beaucoup d'instituteurs dans ce cas ; 2^o que la loi a accordé six ans, de 1881 à 87, pour remplir cette obligation ; 3^o qu'il serait peut-être dangereux d'accorder de nouveau un tel privilège, vu l'état actuel des finances de la commission administrative.

M. Lippens dit que la conférence des instituteurs de Québec s'est occupée des amendements qui font l'objet de cette dis-

cussion, et que l'assemblée serait heureuse d'entendre M. Magnan s'exprimer sur ces amendements.

En effet, reprend M. Magnan, la conférence de Québec s'est occupée de cette question. Le comité nommé pour étudier ces amendements en est arrivé à des conclusions qui après tout diffèrent peu de celles auxquelles votre comité en est lui-même arrivé. Nous ne différons, en somme, que sur deux points sur lesquels il est facile, je crois, de nous accorder, savoir :

1^o Votre comité approuve l'amendement qui a trait à l'article 2243, tandis que nous l'avons désapprouvé. Nous nous sommes dit : Puisque la loi confère maintenant aux jeunes filles le droit d'enseigner dès l'âge de seize ans, il est juste alors qu'après dix années d'enseignement, c'est-à-dire à l'âge de 26 ans, et non à 28 ans, ainsi que le veut l'amendement en question, elles puissent recevoir leur pension, si toutefois elles sont dans le cas prévu par la loi. Et je pense que maintenant tout le monde partage notre manière de voir à ce sujet.

2^o Nous n'avons pas cru devoir accepter la proposition de M. Demers, savoir : que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire doit payer sa retenue au Fonds de pension tant que le dit fonctionnaire enseigne.

Cependant je crois que dans les circonstances, cette proposition est sage, et vu toutes les explications données au sujet de cette proposition j'ai tout lieu de croire que le comité de Québec approuvera là-dessus la décision du comité de cette conférence.

Quant au délai que demande M. Stenson, j'y suis opposé ; car plus on aura de futurs pensionnaires, plus on aura de déficits. Et vous savez tous MM. ce qu'il advient d'une maison de commerce quand les déficits s'y accumulent. Il y aurait cependant un moyen bien simple et bien facile pour le gouvernement de nous tirer d'embaras et d'assurer le bon fonctionnement de notre loi, ce serait de nous voter les fonds nécessaires à cette fin.

Le gouvernement est intéressé, dans une large mesure, à ce que la classe des instituteurs soit en état de rendre au pays tous les services qu'on est en droit d'attendre d'elle. Pour cela il faut lui venir en aide.

M. Archambault répond que les déficits

qui ont eu lieu ces dernières années, ne doivent pas nous alarmer outre mesure. Avant que le Fonds de pensions faillisse à ses obligations, on diminuera plutôt les pensions si la retenue élevée même à 4^o/₁₀ ne devait pas suffire à faire face aux dépenses.

MM. Tétrault et Lacroix soutiennent que la retenue de 2^o/₁₀ que l'on voudrait imposer sur le salaire de celui qui continue d'enseigner après 56 ans d'âge, est injuste à deux points de vue. 1^o En retour de cette retenue, il n'est donné aucune compensation, aucun avantage. 2^o L'instituteur qui a atteint l'âge de 56 ans et qui, refusant de se mettre à sa pension, continue d'enseigner, épargne au Fonds de pensions qui bénéficie d'autant, une somme plus ou moins considérable selon le nombre d'années qu'il passe dans l'enseignement après avoir atteint 56 ans d'âge.

Pour ces raisons ces MM. s'opposent à la motion de M. F.-X.-P. Demers.

Ce dernier leur répond en substance ce qui suit :

1^o La loi dit formellement que tout fonctionnaire de l'enseignement primaire doit payer sa retenue au Fonds de pensions. Or, de deux choses l'une : ou on est fonctionnaire, ou on ne l'est pas. Pour moi je considère que celui qui enseigne encore après 56 ans d'âge est tout aussi fonctionnaire que celui qui enseigne avant d'avoir atteint cet âge. Donc la retenue doit être également imposable et pour les uns et pour les autres.

2^o Vu les déficits constatés depuis trois ans, et dont la progression doit à juste titre nous alarmer, déficits qui dans l'avenir augmenteront naturellement en raison directe de l'augmentation du nombre des pensionnaires ou des pensions à payer, et qui conséquemment auront pour résultat inévitable de diminuer forcément les privilèges que la loi accorde aux pensionnaires, il est sage et prudent, je crois, que les instituteurs du jour qui ne comptent encore que quelques années d'enseignement, prennent tous les moyens de s'assurer pour eux, quand leur tour sera venu, comme pour leurs successeurs, une pension aussi équitable que celle que l'on accorde aux pensionnaires actuels. Car après tout, est-il juste que les pensionnaires de demain reçoivent une pension diminuée, après avoir payé une retenue de

4%, quand ceux d'aujourd'hui dont la retenue n'a pas encore dépassé 2%, reçoivent pleine pension? Je ne le crois pas. Et cependant c'est ce qui arrivera, si nous n'en faisons rien. Et lors même que ma motion viendrait à prendre effet, j'hésite à croire qu'elle soit suffisante pour rendre justice à tout le monde. Que le gouvernement nous vienne en aide, ainsi que nous l'a si bien dit M. Magnan, il n'y a qu'un instant, c'est fort bien. Mais d'ici là, je crois qu'il est de notre devoir de prendre en sérieuse considération nos intérêts à ce sujet.

M. l'inspecteur Demers signale encore quelques défauts de notre loi qu'il conviendrait de corriger, après quoi vu l'heure trop avancée pour continuer la discussion sur ces amendements, il est adopté sur la proposition de M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. B. Lippens de ne pas donner immédiatement suite au rapport du comité et de ne proposer pour le moment aucun amendement à la loi; mais que ces amendements ou autres soient laissés à la discrétion du comité qui jugera du temps opportun de les discuter de nouveau devant cette assemblée.

L'honorable Surintendant après avoir suivi toute cette discussion et entendu les raisons données au sujet des finances de la commission administrative, a bien voulu suggérer à l'assemblée d'envoyer aux trois branches de la Législature, une requête basée sur la partie de son rapport qui a trait au Fonds de pensions et sur le travail des conférences à ce sujet, pour demander au gouvernement une aide suffisante afin d'assurer le bon fonctionnement de la loi.

L'hon. M. Ouimet nous a aussi donné l'assurance que le gouvernement actuel n'amendera jamais notre loi sans en avoir obtenu l'assentiment des conférences.

Il a été fait lecture, au cours de cette discussion, d'une lettre venant du département de l'Instruction publique, en réponse à une résolution adoptée par cette Association à la séance du mois de septembre dernier (1)

(1) Voir rapport du secrétaire, livraison d'octobre 1894 du *Journal de l'Instruction publique*, p. 153.

et transmise aussitôt au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Voici cette lettre :

No 1998-94.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Québec, 17 septembre 1894.

M. NAPOLEON BRISEBOIS, Secrétaire de l'Association des Instituteurs, No 671, rue St-André, Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique donnera toute son attention à la requête que vous m'avez transmise de la part des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, demandant que la prise en considération de certains amendements proposés à la loi du Fonds de pension de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire soit remise à plus tard, dont il a pris communication à sa séance du 13 septembre courant.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PAUL DE CAZES,

Pour le Surintendant.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre provenant du département de l'Agriculture en réponse à notre demande de l'envoi gratuit du *Journal d'Agriculture* aux inspecteurs d'écoles, aux instituteurs et aux institutrices de la province, demande qui est encore sous considération.

M. F.-X.-P. Demers propose, appuyé par M. H.-O. Doré, que des remerciements soient offerts à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, aux Messieurs du clergé, à l'hon. Surintendant, à MM. Leprohon et Gray, membres du Conseil de l'Instruction publique, à M. C.-J. Magnan, président de l'Association des Instituteurs de Québec, pour l'honneur qu'ils ont fait à l'Association d'assister à sa centième conférence, et dont

la présence a contribué à rehausser l'éclat et la solennité.

Adopté.

M. Guérin propose, appuyé par M. Louis Doré, que les membres de cette Association ayant appris avec peine la perte douloureuse que M. F.-X.-P. Demers vient de faire dans la personne de son père, lui offrent à cette occasion l'expresssion de leurs vives sympathies.

Adopté.

Avant de clore la séance, M. le Président remercie les membres du Comité chargé de préparer la conférence, les personnes qui ont prêté leur concours au succès des différentes séances, puis à l'École normale Jacques-Cartier, pour la réception généreuse et sympathique qu'elle a faite aux instituteurs, et la part active qu'elle a prise dans l'organisation de la fête.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

No 671, rue St-André.

Variétés

Notre *Manuel de droit civique* est sous presse. Nous avons reçu les plus généreux encouragements de la part de S. G. Mgr l'archevêque de Cyrène, de l'honorable Procureur-général de la province de Québec, du Patronage Saint-Vincent de Paul, de l'École normale Laval et de dix collèges classiques. L'ouvrage est examiné par l'Ordinaire et par le Procureur-général. Il sera imprimé avec soin sur un excellent papier et relié convenablement. Le *Manuel* sera prêt, nous l'espérons, pour la rentrée des classes.

Une lettre très importante de M. J.-A. Mercier, instituteur à St-Laurent, Ile d'Orléans, est remise au mois de septembre prochain, faute d'espace. Faute d'espace également, nous omettons la *partie pratique* du journal.

La bénédiction de la pierre angulaire de la chapelle du Patronage Saint-Vincent de Paul de Québec a eu lieu dimanche, le 16 du courant. La cérémonie a été des plus imposantes.

Mgr T.-E. Hamel officiait et le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé T.-G. Rouleau, Principal de l'École normale Laval. Une foule immense et recueillie assistait à cette fête religieuse, prouvant ainsi combien l'Œuvre du Patronage sait mériter la reconnaissance et la confiance du public.

Depuis quelques jours la population canadienne-française est dans la jubilation. L'héritier de l'illustre nom du héros de Ste-Foye, M. le marquis de Lévis, et le descendant direct du chevalier de Lévis, M. le comte de Nicolay sont au milieu de nous.

L'arrivée de ces distingués visiteurs à Québec, le 17 du courant, l'illumination de la ville de Lévis le soir du même jour, la visite de nos sympathiques hôtes dans cette dernière ville le lendemain, les inoubliables fêtes du 23, au monument des Braves, sur le chemin de Ste-Foye et du 24 en face de l'Hôtel du Parlement, tout a été ravissant de délicatesse, admirable de patriotisme et d'esprit de foi, et émouvant au plus profond de l'âme.

C.-J. M.

Distributions des prix et diplômes aux élèves de l'École normale Laval

Elèves-instituteurs—17 juin 1895

Cette jolie fête a eu lieu lundi de la semaine dernière. Voici le programme qui a été exécuté en cette circonstance :

- 1° Marche solennelle (Hornium et Piano).....Ketterer & Durand
MM. GUSTAVE GAGNON et B. MICHARD
- 2° Les quatre compagnons..... * * *
M. A. DAGNEAU
- 3° Distribution des prix aux élèves de première année.
- 4° Glaucon et Socrate.....Andrieux
M. ADRIEN DELÉGLISE

- 5° Chœur des Chasseurs.....Héber
 6° Distribution des prix aux élèves de seconde année.
 7 Solo de flûte..... * * *
 GEORGE VOUILLEMONT
 8 The old clock on the stairs.....Longfellow
 M. ED. A. BLAIS
 9 Magistrats, prêtres du Seigneur
 (Solo par le Dr L. Fiset).....Battemann
 10 Distribution des prix aux élèves de troisième année.
 11 A mon habit.....Sedaine
 M. L. OTIS
 12 Solo de flûte..... * * *
 M. G. VOUILLEMONT
 13 Distribution des prix aux élèves réunis.
 14 Le crucifix d'une mère.....Lamartine
 M. J. FLEURY
 15 Le jeune conscrit (chœur).....Kucken
 16 Diplômes et médailles.
 17 Remerciements (Composition de M. J. Fleury).
 TE DEUM "

La séance, qui a été des plus attrayante, était présidée par l'honorable M. Boucher de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique. Un nombreux auditoire assistait à cette fête de la jeunesse studieuse. Plusieurs prêtres, tant du clergé séculier que régulier, occupaient des places d'honneur auprès du Surintendant. Nous avons remarqué la présence de Mgr Têtu, du R. P. Carré, S. J. des RR. PP. Royer et Bouchard, O. M. I., et des révérends MM. Audet, Marchand, Roy, Paradis, Dupuis, etc., etc.

La séance s'est terminée par la lecture d'une touchante adresse de remerciements due à la plume d'un élève-maitre, M. J. Fleury, et par un discours aussi éloquent que pratique de M. le Surintendant de l'Instruction publique. En résumé, voici ce qu'a dit l'honorable M. de La Bruère, en réponse à l'adresse des élèves :

"MM. les élèves-maitres, c'est avec bonheur que j'ai mis mon nom au bas des diplômes qui viennent de vous être remis. Je sais que l'enseignement que vous avez reçu à l'École normale Loyal est un enseignement tout à la fois solide, pratique et chrétien. Non seulement vous avez acquis le *savoir*, dans cette institution, mais aussi et surtout le *savoir-faire*; cette dernière qualité est indispensable à la carrière pédagogique qui s'ouvre devant vous. MM. les élèves-maitres, la mission que vous aurez dorénavant à remplir est des plus importante. L'instituteur canadien-français doit s'efforcer d'inculquer à ses élèves, en

même temps que les connaissances nécessaires à tout homme dans la vie, l'amour de la patrie et le respect aux traditions. Ouvrez toutes grandes, sous les regards de l'enfance et de la jeunesse, les incomparables pages de notre histoire nationale. Gravez profondément dans l'esprit de vos petits auditeurs les beaux noms de ceux qui, sur les champs de bataille, dans les missions, au sein des communautés religieuses, parmi le clergé, dans la magistrature, dans la presse, dans les Parlements ont su faire honneur à la patrie.

"Un jour, un personnage français de haute distinction, accompagné de plusieurs personnes, voulut bien visiter l'école primaire de l'arrondissement où un devoir officiel l'avait appelé. Le personnage et ses compagnons furent surpris en arrivant à l'école d'y voir flotter un drapeau aux brillantes couleurs. On demanda à l'instituteur qui lui avait annoncé l'arrivée des visiteurs. "Personne, répondit-il, c'est aujourd'hui l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc, voilà pourquoi le drapeau de la France déploie fièrement ses plis du haut du clocher de notre modeste école. A chaque date mémorable de notre histoire, ajouta l'instituteur, le drapeau de l'école rappelle à la jeunesse et aux habitants de l'arrondissement qu'il faut savoir *se souvenir*."

"Eh! bien, MM. les élèves, plusieurs d'entre vous sont appelés, dès cette année, à aller répandre les bienfaits de l'éducation et de l'Instruction au milieu des paisibles et religieuses population de nos campagnes; rappelez-vous toujours la grandeur et la noblesse de votre profession; n'oubliez jamais la généreuse devise de votre institution: *Rendre le peuple meilleur*.

"Oui! rendre le peuple Canadien-français meilleur, en lui apprenant à conserver avec un soin jaloux ses *institutions*, sa *langue* et ses *lois*, telle est la sublime mission de l'instituteur canadien."

L'éloquente improvisation de M. le Surintendant, que nous sommes malheureusement forcé de résumer de mémoire, fut fréquemment applaudie par l'auditoire.

Principaux prix et médailles.

ÉLÈVES DE 1ÈRE ANNÉE: 1er Prix d'Excellence, M. Victorien Grenier; 1er Prix d'Enseignement, M. René Fréchette; Prix de Progrès, M. Odilon Bergeron.

ÉLÈVES DE 2ÈME ANNÉE: 1er Prix d'Excellence (Prix du prince de Galles), M. Edouard Blais; 1er Prix d'Enseignement, MM. Edouard Blais et Wilfrid Dampouse.

ELÈVES DE 3e ANNÉE (Académie) 1er prix d'Excellence, M. Edouard Lemay ; Enseignement du catéchisme, M. Edouard Lemay ; 1er prix d'Enseignement, M. Ls Girard.

Une médaille d'or pour l'Ordre et la propreté a été accordée à M. Azade Brochu.

La médaille pour la Lecture à haute voix a été méritée, cette année, par M. J. Fleury.

DIPLOMES.

Ecole académique :—Edouard Lemay, Joseph Fleury, Louis Girard, avec grande distinction, Thomas Warren, Omer Drouin.

Ecole modèle :—Ed. Blais, français et anglais, avec gr. dis., Eug. Thériault, f. et él. angl. avec gr. dis., Gustave Girard, f., avec gr. dis., Wilfrid Pamphouse, f. et a., avec gr. dis., Georges Simard, f. et él. a., avec dis., Eugène Arsenault, f. et a., avec dis., Ferdinand Labonté, f. et a., avec dis., Edouard Marquis f. et él. a., avec dis., Alexis Morin, f. et a., avec dis., Ladislas Otis, f. et él. a., avec dis., Arthur Dagneau, f. et él. a., Pamphile Parent, f. et a., Emile Demers, f. et él. a., Alfred Brochu, f. et él. a., Lucien Bourbeau, f. et él. a., Léonce Beaudry, f. et él. a., Azade Brochu, f. et él. a., Augusto Bédard, f. et a.

Ecole élémentaire :—Victorien Grenier, f. avec gr. dis., François Paradis, f. avec gr. d., René Fréchette, f. et a., avec gr. dis., Philippe Mercier, f., avec gr. dis., Pamphile du Tremblay, f. et a., avec gr. dis., Odilon Bergeron, f. avec dis., Louis Plourde, f. avec dis., Napoléon Huard, f. et él. a., avec dis., Joseph Fortin, f., Joseph Lévesque, f., Zotique Pouliot, f., Joseph Eud. Verret, f.

Elèves-institutrices—19 juin 1895

La distribution des prix et des diplômes aux élèves-institutrices a eu lieu mercredi, le 19 du courant, au monastère des Ursulines.

La séance, qui a été belle, réellement belle, était présidée par l'honorable M. Boucher de La Bruère, Surintendant de l'Instruction publique, et sous la direction de M. l'abbé Rouleau, Principal de l'institution.

La présence de M. le marquis de Lévis, de madame de Lévis, de madame de Nicolay, de M. le comte d'Hunolstein, de madame

d'Hunolstein et de mademoiselle d'Hinnisdal donnait à la fête un éclat inusité.

L'honorable M. T. Chapais, président du Conseil législatif, et madame Chapais, M. J. Tessier, M. P. P., mesdames L.-P. Pelletier, E.-J. Flynn, P. de Cazes, M. et madame Parmelec, Mgr Têtu, Mgr Gagnon, le R. P. Royer, MM. les abbés J. Lessard, Pâquet, Audet, Gosselin, Lindsay, Caron, Casgrain, etc., assistaient aussi à cette démonstration tout à la fois touchante et imposante.

Voici le programme que les élèves-institutrices ont exécuté avec un rare bonheur :

1. Pas de charge (piano).....Titto Mattei.
2. " La chasse aux papillons " (chœur)..Clapisson
3. " Le renard et l'écureuil ".

MELLE A. CÔTÉ.

4. Distribution des prix aux élèves de première année.

5. Nid de fauvette.....

MELLE L. LESSARD.

6. " Simple histoire " (chœur)..Renaud

7. Distribution des prix aux élèves de seconde année.

8. " We are seven ".....

MELLE K. FLYNN.

9. " Don Juan ", fantaisie (piano).....J. Rummel.

10. Distribution des prix aux élèves réunies.

11. " Chœur du Barbier de Séville ".....Rossini

12. " Le réveillon d'artistes ".....***

MELLE PR. DUGAS.

13. " Le départ " Boléro (piano).....R. Richert.

14. " Il Miracolo ".....

MELLE M.-L. BÉLANGER.

15. Distribution de diplômes et de médailles.

16. Remerciements (composition de Mlle

Th. Cyr).....

17. " Chant du vieux soldat canadien "

(récitation)Crémazie.

MELLE LÉDA MORIN.

18. " Vive la France ! "Lavigne.

" Dieu sauve la Reine. "

L'adresse de remerciements, composée et lue par une élève-institutrice, Mlle Thérèse Cyr, a été admirée de tous les auditeurs.

Nous sommes heureux de pouvoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs :

Monsieur le Surintendant,

Mesdames et Messieurs,

L'année scolaire passée dans ce vénérable et antique monastère est déjà écoulée. Nous allons entrer dans la carrière noble mais difficile de l'enseignement. Au moment de quitter cette sainte maison, séjour de paix et de bonheur, nous ne pouvons nous empêcher de regarder avec inquiétude l'avenir qui s'ouvre pour nous, et nous envisageons avec anxiété les nombreux devoirs qui vont nous être imposés.

On nous confiera les âmes des enfants pour que nous les rendions dignes de leur sainte vocation. L'Eglise attend beaucoup de nous, et la Société sera ce que nous l'aurons faite, car les impressions reçues dès le jeune âge, sur les bancs de l'école primaire, ne s'oublient jamais. C'est donc un état rempli d'obligations que celui que nous allons embrasser ; former le cœur et l'âme des enfants, orner leur esprit de connaissances, préparer leur sort pour ce monde et pour l'autre, telle sera désormais notre mission. La tâche est difficile, elle requiert du dévouement, elle exige des sacrifices, elle ne s'accomplit pas sans périls, mais elle est noble et élevée. Comptant sur la grâce de Dieu, nous guidant sur les modèles que nous avons eus sous les yeux, nous entrons avec courage dans l'enseignement et nous avons confiance dans un avenir qui a été préparé sous de si heureux auspices.

Au bonheur que nous ressentons de revoir nos chers parents et de goûter les joies intimes du foyer paternel, se joint un sentiment de tristesse : c'est qu'il faut quitter ce monastère où nous avons passé de si délicieux moments. Cette pensée, nous vous l'avouons, Mesdames et Messieurs, nous crève le cœur. Des joies sans mélange devraient, il nous semble, durer plus longtemps. Mais puisque, après avoir été pendant dix mois l'objet de soins aussi assidus que charitables, il nous est interdit d'arrêter le cours du temps, il nous reste à nous acquitter du devoir bien doux de la reconnaissance. Envers vous d'abord, Monsieur le Principal, qui n'avez épargné ni peines, ni fatigues pour nous faire avancer dans le sentier de la science et de la vertu. Merci, Directeur vénéré, merci du fond de l'âme pour tout le bien que vous nous avez fait durant cette année trop vite disparue. Puisse Dieu vous conserver encore longtemps au poste éminent que vous occupez

avec tant de distinction pour le bien de la religion et de la patrie.

Professeurs dévoués et éclairés, que ne vous devons-nous pas ? Vos leçons nous ont faites ce que nous sommes. Si nous avons dans l'école primaire quelque succès, c'est en mettant en pratique vos méthodes, en nous inspirant de votre zèle que nous aurons obtenu ces résultats. Adieu et merci.

A nos bonnes Mères, qui ont veillés sur nous avec tant de sagesse et de sollicitude, faut-il donc aussi dire adieu ? Oh Mères chéries ! vous qui, par vos bontés incessantes, vos soins empressés, nous avez rendues si heureuses pendant les quelques mois passés sous votre toit béni, veuillez agréer aujourd'hui les sentiments de notre profonde reconnaissance. Le souvenir de ces mille et un bienfaits restera toujours profondément gravé dans nos cœurs.

Bien-aimées compagnes ! nous nous séparons et quelques-unes d'entre nous pour toujours. Si la Providence ne nous permet pas de nous revoir, gardons au moins les unes des autres un bon souvenir. Adieu, amies chéries ! que le bonheur vous suive partout, que le succès couronne vos labeurs ! Puissions-nous toutes être des institutrices vraiment dignes de Dieu et de notre patrie.

Monsieur le Surintendant, il nous tardait de vous voir présider cette modeste distribution de prix et de diplômes. Nous avons entendu parler de votre bonté et des hautes qualités qui vous désignaient à l'avance à la charge délicate et importante de Surintendant de l'Instruction publique. Aussi nous ne pouvons vous dire assez combien nous apprécions l'honneur que vous nous faites en voulant nous remettre vous-même les diplômes qui nous seront ainsi doublement précieux. Permettez-nous de compter sur votre bienveillante protection dans la carrière qui s'ouvre devant nous. Nous tâcherons de mériter toujours cette insigne faveur.

Mesdames et Messieurs, nous vous sommes très reconnaissantes d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette distribution de prix et de diplômes. Merci pour l'encouragement distingué que vous voulez bien donner à nos humbles travaux.

Nous sommes particulièrement heureuses et honorées de pouvoir présenter nos respectueux hommages aux dignes représentants de deux familles que tout Canadien-français apprend à vénérer sur les genoux de sa mère : la famille du vénérable fondateur de l'Eglise du Canada, Mon-

seigneur François de Montmorency Laval, astre étincelant de grandeur et de clarté, qui a fait resplendir l'aurore de notre histoire d'une beauté impérissable, et celle du chevalier de Lévis qui a illustré par sa bravoure et sa prudence les derniers jours de la France au Canada, l'une de ces étoiles lumineuses qui ont donné à nos malheurs l'éclat de la plus brillante épopée.

Monsieur le marquis et Madame la marquise de Lévis, Monsieur le Marquis et Madame la Marquise de Nicolay et leur distingués compagnons de voyage, voudront bien agréer l'expression de nos respects et de la sincère reconnaissance que fait naître en nos âmes l'honneur de leur gracieuse présence au couronnement de nos travaux. La France vit toujours dans nos cœurs, et c'est une faveur particulière qu'elle veuille bien, par des personnages aussi remarquables, applaudir à nos labeurs. Merci ! Merci !

M. le Surintendant répondit le premier à l'adresse de Mlle Cyr. Il remercia chaleureusement les élèves d'avoir, dans leurs remerciements, fait allusion à sa récente nomination en termes aussi sympathiques. Puis il déclara combien il était heureux d'avoir constaté par lui-même tout le bien que le département des élèves-institutrices de l'École normale Laval avait fait dans le passé et était encore appelé à faire dans l'avenir. Le programme que vous venez d'exécuter, mesdemoiselles, continua M. le Surintendant, nous prouve que dans cette école normale vous avez puisé une éducation et une instruction aussi chrétienne que patriotique. Vu le grand nombre d'institutrices qui se livrent à l'enseignement dans notre province, la mission que l'École normale Laval accomplit est des plus importantes.

M. le Surintendant profita de la présence de M. le marquis de Lévis et de ses distingués amis, pour donner un résumé de l'histoire de l'éducation au Canada-français. Il sut trouver des accents aussi éloquents que sincères qui soulevèrent à plusieurs reprises les applaudissements du nombreux et distingué auditoire.

M. le marquis de Lévis, invité par M. le

Surintendant, prit ensuite la parole aux acclamations de la salle et fit un bijou de discours où la plus vive émotion se mêlait aux sentiments les plus délicats.

Après la séance, les illustres visiteurs furent présentés aux professeurs de l'École normale Laval par M. le Principal.

MÉDAILLES

Prix de son Altesse Royale le Prince de Galles : Mlle Thérèse Cyr.

Progrès marqué : Mlle Denise Bessette.

Excellence : Mlle Thérèse Cyr.

Instruction religieuse : Milles Paula Roy et Eva Rouillard.

Enseignement : Mlle Paula Roy.

Lecture à haute voix : Mlle Philiberte Dugas.

Piano : Mlle Zélia Rochette.

Calligraphies : Mlle Louise Bélanger.

DIPLOMES

Ecole modèlle

Milles Thérèse Cyr, f. et a., avec gr. dis., Paula Roy, f., avec gr. dis., Léda Lessard, f. et a., avec gr. dis., Amélie Côté, f. avec gr. dis., Dona Faucher, f. et a., avec gr. dis., Euzébie Poitras, f. et a., avec gr. dis., Rosanna Paré, f. avec gr. dis., Léda Morin, f. et él. a., avec gr. dis., Philomène Côté, f., avec gr. dis., Callixta Dion, f., avec gr. dis., Régina Ouellet, f. avec gr. d., Alice Gariépy, f. avec gr. d., M.-Anne Déchènes, f. avec gr. d., Anna-Marie Talbot, f. avec gr. dis., Anna Bilo-deau, f., avec gr. dis., Arthémise Lavoie, f., avec gr. dis., Laurette Lefebvre, f. et él. a., avec gr. dis., Eva Rouillard, f., avec gr. dis., Brigitte Audet, f. et a. avec gr. dis., Georgiana Roy, f., avec d., Marie Trépanier, f., avec d., M. Lse. Bélanger, f. et a., avec gr. d., Philiberte Dugas, f., avec gr. d., Hélène Petitgrew, f., avec d., Katie Flynn, f. et a., avec d., Rosanna Gravel, f., avec d., Delvina Gagnon, f., avec d., Alphonsine Pelletier, f., avec d., Estelle Thériault, f. avec d., M.-Anna Bessette, f. et a., avec d., Lydia Grenier, f., Maggie Blackburn, f., Elmyre Michaud, f., Véronique Naud, f., Lérilda Poliquin, f., Alice Drouin, f., Mary Ann Duff, f. et a., avec gr. d., Georgiana Breton, f.

Ecole élémentaire

Milles Bernadette Lévesque, f., avec gr. dis., Emmélie Lafamme, f., avec gr. dis., Lumina Du-

beau, f., avec gr. dis., Alice Marchildon, f., avec gr. dis., Julie Gagnon, f. avec gr. dis., Alma Côté, f., avec gr. dis., Alberta Morazain, f. et a., avec gr. dis., Bella Joncas, f., avec gr. dis., Lélia Rochette, f., avec gr. dis., Anna Curodeau, f., avec gr. dis., Médèle Perreault, f., avec gr. dis., Marie Boisvert, f., avec dis., Alexandrine Bilodeau, f., avec dis., Ernestine Gauthier, f., avec dis., Amanda Bédard, f., Denise Bessette, f. et angl., Odélie Turgeon, f., Mathilde Houle, f., Edouardine Sansfaçon, él. an. avec gr. dis., Palmyre Vézina, él. f., dis., Bridgitte Brown, él. an.

Bulletin des sommaires

LA REVUE NATIONALE, juin 1895. Sommaire :—La Nouvelle-France et les colonies anglaises sous l'ancien régime, par A.-D. Decelles.—A travers la vie, (Suite), J. Marmette.—Montréal et Toronto, J. Hague.—Chronique de l'étranger, J.-D. Chartrand.—Pages de la vingtième année. Hermance.—Venise et la province de Québec (suite), F. de Saint-Maurice.—Notes éparses, Chs des Ecorres.—La note carrée, Jules Lanos.—Une exécution capitale en France, Alex. Girard.—Causerie canadienne, R. de la Pignière.—Modes et Monde, Française. La bien-aimée (romance), R. Poisson. Les disparus, X...—La Rose, (poésie), Mme Duval.—Thibault.—Illustrations : Plusieurs portraits et dessins.

LA REVUE CANADIENNE, juin 1895. Sommaire :—Une gravure d'après Carl Becker : étude sur ce tableau et son auteur, par E. Aubert.—Les biens de l'Eglise (Suite), Dom. Benoit.—Une héroïne canadienne (Fin), R. Renault.—Causerie scientifique (Fin), R. P. Carrier.—Le Spiritisme, Alph. Gagnon.—Légende, P. Lemay.—Chronique du mois.—Le Stick (Fin).—Nombreuses gravures dans le texte.

LE NATURALISTE CANADIEN, mai 1895. Sommaire :—On veut nous voler le Saint-Laurent ! C. Baillargé.—Lepidoptères de Sherbrooke, l'abbé P.-A. Bégin.—La chasse aux insectes.—Les dernières description de l'abbé Provancher.—James-D. Dana.—Photographie à l'électricité, l'abbé E. Poirier.—

Heureuse nominations.—Voix du lointain.—Publications reçues.—Supplément : Traité de Zoologie (Suite). :

LA SEMAINE COMMERCIALE, Québec, Rédacteur en chef, Ulric Barthe.—Nous accusons réception de cette revue financière, la seule du genre publiée à Québec. La *Semaine Commerciale*, comme son nom l'indique, est hebdomadaire et s'occupe des *marchés*, de la *finance*, de l'*industrie* et des *assurances*. Chaque numéro elle publie une revue complète des affaires transigées dans les bureaux d'enregistrement et des actions civiles portées devant la cour de circuit et la cour supérieure des districts de Rimouski et Trois-Rivières.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 3 juin courant, 1895, de nommer le révd M. Louis-Hormidas Langlais, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Etienne-de-New-Carlisle, comté de Bonaventure, en remplacement du révd M. Ph. Landry.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 mai courant, 1895, de nommer M. le Dr Louis Michel Moreau, commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Eugène, comté de l'Islet, en remplacement du révérend M. Adolphe Michaud.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 mai dernier (1895), d'autoriser le bureau d'examineurs catholiques de Québec, à tenir, à l'avenir, la session d'automne, le troisième mardi d'octobre au lieu du deuxième mardi de novembre, en vertu de l'article 1913 des S. R. P. Q., amendé par 58 Vic., ch. 25, sec. 4, et de l'article 25 des règlements du comité catholique.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 mai dernier (1895), d'autoriser le bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite à siéger simultanément à Papineauville et à Saint-Jovite, au mois de juillet prochain, en vertu des dispositions de l'article 1913 des S. R. P. Q., amendé par 56 Vict., ch. 25, sec. 4, et de l'article 25 des règlements du comité catholique.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. Pierre d'Auteuil, magistrat de district, membre du bureau d'examineurs de N.-D.-du-Lac-Saint-Jean, en remplacement de feu le Dr Matte.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. Joseph Coyne, membre du bureau d'examineurs catholiques du comté de Pontiac, en remplacement du Dr J.-O. Lachapelle, qui a donné sa démission.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. Joseph-Cyprien Desautels, notaire, membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de l'honorable Boucher de LaBruère, qui a donné sa démission.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Gaspard Dauth, membre du bureau d'examineurs des écoles catholiques de la cité de Montréal, en remplacement du révérend chanoine Alfred Archambault, qui a donné sa démission.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer M. John-H. Sullivan, arpenteur, membre du bureau d'examineurs de Valleyfield (Beauharnois).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juin courant (1895), de nommer le révérend M. Alphonse Archambault, membre du bureau d'examineurs de West-Farnham, (Missisquoi), en remplacement du révérend M. U. Charbonneau, qui a donné sa démission.

BOUCHER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

LIVRES CLASSIQUES,

FOURNITURES D'ÉCOLES,

Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ; .

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assuré que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur
de nous souscrire,

Vos très dévoués serviteurs,

D. & J. SÄDLIER & Cie,

Éditeurs catholiques classiques et papetiers,
MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE, No. 30
rue de la Fabrique, Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Pédagogie

ARTICLES DE LA RÉDACTION : Après les vacances, page 1.—*L'Enseignement primaire*, 2.—Léon XIII, l'Eglise et l'Etat, 3.—Les écoles à la campagne, 7.—Notre histoire, 8.—Un bel exemple, 13.—Témoignage de sympathie, 17.—Une idée pratique, 17.—Les Gee Hings, 19.—Un nouvel inspecteur d'écoles: M. Guay, 29.—Du choix des livres, 37, 65, 97, 193, 225, 258, 295.—Témoignages de sympathie, 39.—A nos lecteurs, 39.—La sténographie obligatoire dans les écoles modèles, 49.—Les gamins qui fument, 49.—La rédaction à l'école primaire, 81.—La sténographie dans l'enseignement, 84.—M. Mercier, 85.—Anecdote scolaire, 98.—Analyse du rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 113.—Les juifs dans les écoles de notre province, 115.—A nos lecteurs, 130.—Le chauffage des écoles, 132.—L'Instruction civique, 146.—M. Géhan, 159.—La 100^e conférence des instituteurs de Montréal, 161.—Enseignement par l'aspect, 163.—Errata, 177.—L'instituteur laïque, 177, 209.—L'écriture droite, 178.—L'instituteur et la presse, 194.—Droit civique, 195.—Fable à mettre en prose, 214.—L'Instruction civique, 222.—A propos d'Instruction civique, 227.—Importants changements, 241.—La plantation des arbres, 242.—Explication du catéchisme, 242.—Errata, 257.—Le nouveau Surintendant à l'École normale Laval, 260.—Une idée pratique, 274.—Honneur aux Ursulines, 275.—Méthode Ahern, 276.—L'honorable M. Ouimet à l'École normale Laval, 298.—Un nouvel inspecteur: M. Béland, 301.—Les planètes, 301.—Les vacances, 305.

REPRODUCTIONS : Rapports des inspecteurs d'écoles, 7, 20, 45, 68, 99, 118, 136, 150, 164, 196, 213, 228, 243, 275.

L'énergie, 51, 67.—Rapport du Surintendant, 132, 147, 164.

Congrès pédagogique des instituteurs du comté de Gloucester, N.-B., 134.—Généralité sur l'enseignement de la langue, 135.—Rapport du Principal de l'École normale Laval, 136.—A propos d'agriculture, 197.

Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Séances des 13 et 14 novembre 1894, 238.—Séances des 12, 13, 14 de mars 1895, 286.

Bureaux des examinateurs catholiques de St-Ferdinand d'Halifax.

Séances des 10 et 11 juillet 1894, 8, 24, 61, 78, 91.

Conférences pédagogiques

Instituteurs de Québec, 4, 99, 145, 182, 257, 273, 305.

Instituteurs de Montréal : 21, 39; 102, 145, 228, 243, 252, 276, 314.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

Séance de septembre 1894, 33.—Séance de mai 1895, 289, 314.

Partie pratique

1^o LANGUE FRANÇAISE: *Dictées I*: Le vin, 26.—Les aliments, 53.—L'enfant maussade, 70.—Exercices, 105.—Alice, 120.—Exercices, 137.—Phrases détachées, 152.—L'h muette, 168.—La houille, 188.—La coccinelle, 199.—Phrases détachées, 217.—Le houblon, 232.—Sur les adjectifs, 248.—Le matin, 265.—Mots détachés, 280.

Dictées II : L'absoute des marins à Alger, 27.—Entretien de la maison, 53.—Secours aux noyés, 70.—La Bretagne, 105.—La demeure des Francs, 120.—La faine, 138.—L'ours et la corneille, 152.—L'adjectif, 169.—Analyse logique, 188.—Les orages de la vie, 199.—Les hirondelles, 218.—La grande sœur, 233.—Dévouement d'une petite fille, 249.—L'arbuste mutilé, 265.—Le limaçon et le ver-luisant, 280.

Dictées III : Les moucherolles ou gobe-mouches, 54.—La rivière aux Français, 71.—Découverte du Mississipi, 86.—La colonisation, 106.—Dieu prépare l'Europe à la découverte de l'Amérique, 121.—La voix du patriotisme, 138.—Le vent de nord-est à Québec, 153.—La rade d'Alger, 169.—La croix, 189.—Un souper chez un seigneur canadien, 200.—Les Mille-Iles, 218.—Promenade sur les bords de la rivière Peticoudiac, 233.—La chasse au lièvre, 249.—Les pionniers de l'Amérique du Nord, 266.—Une école du soir, 281.

Devoirs d'invention : 28, 55, 72, 87, 107, 139, 170, 219, 250.

Rédaction : 28, 55, 72, 88, 107, 139, 170, 219, 251.

Exercices de mémoire : L'eau qui dort, 108.—La poule, 154.

2° INSTRUCTION RELIGIEUSE : 10, 26, 42, 52, 70, 85, 104, 119, 137, 159, 168, 187, 198, 217, 232, 248, 264, 279.

3° SCIENCES ÉLÉMENTAIRES : Le sel, 13.—L'eau, 56.—Le sang, 122.—L'amidon, 221.—La nutrition des plantes, 254.

4° MATHÉMATIQUES : ARITHMÉTIQUE : 43, 57, 73, 89, 92, 108, 140, 154, 171, 201, 220, 234, 251, 267, 282.

ALGÈBRE : 43, 58, 74, 92, 123, 156, 172, 202, 236, 252, 268.

5° LEÇONS D'ANGLAIS, 29, 44, 59, 77, 95, 110, 124, 140, 157, 173, 190, 203, 237, 269, 284.

6° TENUE DE LIVRES, 30, 59, 75, 90, 110, 125, 141, 157, 174, 203, 237, 253, 270, 284.

7° GÉOGRAPHIE PRATIQUE : La Corée, 56.—Le lac Ontario et les Mille-Iles, 122.—Histoire et géographie de l'Amérique du Nord, 141.—Les Grands lacs et les Mille-Iles, 205.

Poésies

L'angelus, 14.—Le credo de l'enfant, 47.—L'automne, 60.—Novembre, 79.—L'hiver, 93.—L'aurore boréale, 125.—Le bon pauvre, 142.—Le Canada au XIX^e siècle, 159.—Henri IV et le curé, 191.—L'écolier, 222.—La neige, 254.—Travaillons, 285.

Divers

Récompenses obtenues à Chicago, 11.—Variétés, 12, 46, 61, 78, 93, 126, 142, 175, 190, 222, 238, 271, 286, 303, 318.—Remis, 13.—Ouvrages reçus, 13, 94, 127, 271, 302.—Bulletin des sommaires, 31, 46, 94, 127, 175, 191, 206, 222, 254, 255, 287, 323.—Bibliographie, 60, 94, 159, 191, 254, 314.—L'instruction publique au Japon, 143.—Inconvénients de la surdité, 206.—Entre le jour et la nuit, 207.—La langue française, 239.—La *Revue Nationale*, 254.—La *Revue Canadienne*, 255.—Leçons d'anglais d'après la méthode Ahern, 302.—Un billet de dix dollars contrefait, 303.—Distribution des prix à l'École normale Laval, 318.

Actes officiels

DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : 14, 31, 47, 63, 65, 79, 81, 95, 127, 143, 175, 207, 222, 255, 287, 303, 323.